



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 10 janvier 2022 à 20 heures 30 minutes
SALLE DES FÊTES

Convocation par mail le 06 janvier 2022

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, Mme BLOT Claudie, M. BOUSQUET Thierry, M. CAPMAS Serge, M FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, M. TEYSSEDOU Adrien.

Procuration(s) :

Absent(s) : Mme SOULIÉ Laura

Excusé(s) : M. VIERGE Guy

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ DÉLIBÉRATIONS

- Cautions convention Salle des Fêtes
- Ouverture au crédit au budget 2022 (1/4)
- Autorisation de lancement de Marché A Procédure Adaptée (MAPA)
- Création commission Marché A Procédure Adaptée (MAPA)
- Gardiennage Eglise de Laurenque

2/ INFORMATIONS

- CDD agent d'entretien des locaux communaux + animatrice accompagnent périscolaire
- Travaux falaise château
- Adressage terminé

3/ ÉCHANGES

- Rédaction bulletin communal
- Règlement intérieur cimetière (finalisation et vote)

- Espace multi-services (Poste, dépôt de pain, point lecture, journaux)
- Villes et villages étoilés

Secrétaire de Séance : M. BOUSQUET Thierry

Approbation CR réunion précédente :

Compte rendu conseil du 06/12/2021 : approuvé à l'unanimité.

Compte rendu conseil du 28/12/2021 : non approuvé par Mme BLOT Claudie qui signale 2 anomalies : horaire de fin de séance erroné (20h35 au lieu de 21h35) et Mme Laura Soulier initialement signalée « absente excusée » doit être considérée présente car finalement arrivée en retard.

1 – Délibérations :

- 2022_DE_01 : Caution salle des fêtes

Monsieur le Maire présente la modification de la tarification pour la location de la salle des fêtes. Il s'agit d'ajouter une caution de 50 € pour le ménage. Cette caution sera faite par chèque séparé de la caution pour le prêt ou location de la salle.

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022_DE_02 : Ouverture crédit au budget 2022 (1/4)

Comme tous les ans, le vote du budget ne se fera qu'en fin de premier trimestre. Pour couvrir les dépenses du début d'année il est donc nécessaire d'ouvrir le budget pour un 1/4 du montant, équivalent à 21831 €.

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022_DE_03 : Autorisation de lancement de marché a procédure adaptée

Monsieur le Maire refait l'historique du projet d'amélioration / réorganisation des bâtiments communaux. Une réunion avec CAUE 47, SMAV LOT, CCBHAP a permis de définir une stratégie pour aborder notre problématique dans les meilleures conditions. Il apparaît indispensable de se faire assister. L'objectif est de lancer une étude de mise en place d'un projet global. Le dossier complet de consultation pour cette étude sera établi en collaboration avec les organismes cités plus haut. Monsieur le Maire indique que l'étude permettra de décomposer le projet et de chiffrer les différentes actions afin de pouvoir les hiérarchiser. Le montant de cette étude, marché principal, est d'environ 35 000€ qui peuvent être subventionnés à 80%. La durée de l'étude est de 2 mois à partir de l'envoi du dossier de consultation. Le cahier des charges prévoira la participation des citoyens tout au long de la démarche avec création de commissions.

Monsieur Le Maire précise que le montant maxi pour les marchés subséquents (travaux) est de 460 000€, subventions incluses.

Concernant les priorités, elles seront décidées en conseil municipal en sachant que la première sera la sécurisation de l'école incluant l'aire de retournement du bus.

Mme GOSSET Angélique et M. CAPMAS Serge signalent que lors de la mise en place de l'adressage, de nombreux habitants ont signalé la difficulté d'accès à la mairie.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve le lancement de l'étude.

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022_DE_04 : Création d'une commission Marché à procédure adaptée

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de créer une commission MAPA dont le rôle est d'examiner et d'émettre un avis sur les candidatures et les offres. Cette commission sera composée d'un président + 3 membres + 3 suppléants.

Liste des volontaires :

- Président : M. TEYSSEDOU Adrien
- Membres : Mme BLOT Claudie / M FIAULT Nicolas / M. BOUSQUET Thierry
- Suppléants : M. GUEDES PIRES Bruno / M. BISSIERES Sylvain / Mme GAJAC Pauline

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

- 2022_DE_05 : Gardiennage église de Laurenque

Monsieur le Maire explique au conseil que l'ouverture de l'église est confiée à M. HALL Antony depuis plusieurs années. L'église est ainsi accessible aux visiteurs.

Monsieur le Maire propose de maintenir l'indemnité annuelle de 200€ qui lui est versée.

L'église est donc ouverte les week-ends et jours fériés, des vacances de Pâques au 31 mai, et, tous les jours du 01 juin à la Toussaint.

Vote : Adoptée (Pour : 9, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Informations :

CDD Agent d'entretien des locaux communaux + animatrice accompagnement périscolaire :

Madame GUERIN Marion assure, depuis septembre 2021, les postes d'agent d'entretien des locaux et d'animatrice accompagnement périscolaire et remplit parfaitement ces 2 missions. Monsieur le Maire informe le conseil qu'un contrat d'une durée de 3 ans a été établi. Madame GUERIN Marion est sous la responsabilité de Mme GOSSET Angélique.

Travaux sur le rocher du château :

Monsieur le Maire indique que les travaux de nettoyage du rocher du château vont débuter au premier semestre. Des conventions de servitude « tour d'échelle » seront envoyées à tous les propriétaires concernés

Adressage

Mme GOSSET Angélique et M. CAPMAS Serge font un point sur l'adressage. Il reste à contacter les personnes non résidentes permanentes sur la commune. Tous les numéros n'ont pas été installés par les habitants. Certains auront besoin d'assistance pour les fixer. Il faut préparer un document, à distribuer, précisant les formalités administratives à accomplir suite au changement d'adresse. Il faut prévoir de recenser et assister les personnes qui ne sont familiarisées avec les procédures dématérialisées.

Chasse :

Monsieur le Maire signale qu'il a été contacté par la gendarmerie pour un incident de chasse sans gravité (tir signalé à proximité d'une habitation). Il a fait le point avec le président de la société de chasse qui a rencontré les personnes concernées. Un retour a été fait à la gendarmerie.

Chien errant :

Mme GAJAC Pauline signale qu'un chien errant a été récupéré par un habitant de la commune et il faudrait aller le chercher et faire l'acquisition d'une cage. M FIAULT Nicolas pense qu'il n'a pas été récupéré sur la commune (Tesquet, commune de CUZORN) et qu'il faut sensibiliser les habitants sur le fait de prévenir la mairie du lieu où il a été ramassé.

3 – Echanges :**Bulletin communal :**

M FIAULT Nicolas est en charge de la rédaction du bulletin et fait la présentation de la trame. Un tour de table est fait pour les points à rajouter.

Règlement cimetière :

Mme BLOT Claudie a réalisé une ébauche du règlement du cimetière. Monsieur le Maire fait la lecture du règlement pour correction et adaptation à la commune. Certains points devront être vérifiés avec M. VIERGE Guy qui n'a pu être présent.

Villes et villages étoilés :

M FIAULT Nicolas indique que Gavaudun a obtenu le Label 3* « villes et villages étoilés » et la Cérémonie de remise du label se fera à Gavaudun le 14 février. Ce label est élaboré par l'association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN) qui œuvre pour atténuer la pollution lumineuse.

Rencontres historiques de : Gavaudun :

Mme BLOT Claudie indique qu'en 2018 / 2019 ont eu lieu des conférences historiques à Gavaudun animées par Pierre Simon. Mme BLOT Claudie assure avoir la confirmation qu'il était disposé à renouveler l'opération le jeudi 25/08/2022. Monsieur le Maire dit être favorable à une nouvelle conférence dont le thème reste à définir. Mme BLOT Claudie se chargera des détails d'organisation de cette animation.

Cadeau aux anciens (+ 70 ans) :

Lors du conseil de Décembre, il a été décidé de remplacer le repas en faveur des aînés par un cadeau.

Mme BLOT Claudie propose un « panier gourmand » composé de produits du terroir.

Le conseil est favorable à cette solution.

Monsieur le Maire souhaite que cela soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 35.